

L'accompagnement, c'est du soin

Denis Leguay

Psychiatre des hôpitaux, Angers
Médecin coordonnateur du « centre
ressources Handicap psychique
des Pays-de-la-Loire »



© Denis Leguay

Les contributions qui vont suivre dans ce numéro de *L'Information Psychiatrique* rendent compte des présentations faites lors de la « Journée de l'accompagnement », qui s'est tenue en fin d'année 2018 à Nantes, dans le cadre du Congrès français de psychiatrie.

L'idée d'organiser cette journée de l'accompagnement est venue du constat qu'ont été mises en œuvre, spécialement depuis la désinstitutionnalisation des années 80, et en fonction à la fois de la réglementation et des ressources localement existantes, toute une série d'actions d'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques sévères et persistants. Ces actions étaient le fait soit des acteurs du champ sanitaire, avec le secteur psychiatrique, soit de ceux du champ médicosocial, avec les établissements et dispositifs relevant du code de l'action sociale. Et cela sans que ces deux champs ne se parlent trop.

Cet accompagnement, implicitement, prenait acte de l'existence tangible du handicap, avec un message apparemment contradictoire :

- il y a un handicap à constater : c'est le handicap psychique qu'il faut compenser ;
- mais il y a aussi une pathologie, évolutive, qui requiert un suivi, des soins, lesquels sont susceptibles de diminuer le handicap et ne doivent donc pas être interrompus.

Or il existe maintenant et depuis une trentaine d'années, un courant de recherche en sciences humaines, et plutôt ignoré chez les soignants que nous sommes, portant sur les questions de l'accompagnement, (en ce qui nous concerne des personnes souffrant de troubles psychiques chroniques).

Cette recherche se réfère à des conceptualisations comme celle du « processus de production du handicap » de Patrick Fougereyrollas, ou plus simplement du « modèle social du handicap », qui a ouvert le champ des « *disability studies* ».

Ces conceptualisations ont permis d'évoluer vers une autre définition du handicap qui s'est déclinée avec la loi de 2005, et la mise en avant de la dimension de « situation ». Elles nous ont donné les moyens de sortir de la contradiction évoquée plus haut. Désormais le handicap se conçoit comme une interaction malheureuse entre des incapacités, liées à la personne, et un contexte social qui ne sait y remédier.

Et dès lors il devient possible de s'y attaquer conjointement, de deux manières : d'abord par les incapacités, et ce seront les soins de réhabilitation psychosociale, et ensuite par le contexte social, et ce seront la législation, la compensation, l'accompagnement.

Et, si l'on pousse un peu plus loin, on peut dire qu'ainsi alliées, ces deux approches vont contribuer, dans une interaction cette fois-ci heureuse, à l'amélioration de l'état de santé des personnes souffrant – ou plus exactement vivant avec – un trouble chronique, chaque approche potentialisant l'autre, et économisant l'autre.

Ainsi, les actions d'accompagnement entrent dans le champ de la thérapeutique, et doivent intéresser les thérapeutes. On le sait intuitivement, être soutenu, aidé, encouragé, rassuré, apprécié pour ce qu'on apporte, être utile, travailler, participer à la vie sociale est un facteur puissant de meilleure santé, de « rétablissement ».

Correspondance : D. Leguay
<denis.leguay@free.fr>

Et c'est aussi ce qu'ont apporté les travaux du Centre de preuves en psychiatrie et santé mentale¹, qui ont exhumé les données probantes disponibles, montrant que ces deux approches, mises en œuvre conjointement, sont significativement plus efficaces sur l'état de santé globale, sur la qualité de vie, sur la dynamique de rétablissement, que l'une ou l'autre de ces approches mises en œuvre isolément.

Mais là, la question va se poser : quelles stratégies d'accompagnement vont s'avérer meilleures que d'autres ? Par quelles actions faut-il commencer ? Comment s'y prendre pour soutenir et aider ? Comment doivent s'articuler les actions de soins de santé et ces actions d'accompagnement social ? Doivent-elles se succéder ou être contemporaines ? Nous avons déjà – un peu – donné la réponse.

Pour toutes ces questions, il existe des données, elles seront évoquées ci-après, mais pas encore assez, ce qui ouvre à un champ de recherche qu'il faut intégrer, de plein droit, dans la recherche médicale.

Ce fut l'objet de cette Journée de l'accompagnement, qui aura vocation à se reproduire désormais chaque année dans le cadre du Congrès français de psychiatrie. Cette journée se voudra porteuse d'un champ de réflexion, d'analyse et de recherche encore trop peu connu, avec deux objectifs principaux :

- engager les actions d'accompagnement dans une démarche d'évaluation scientifique, ouvrant à une comparaison et à une sélection des pratiques,
- faire apparaître, aux yeux des professionnels du soin psychiatrique, ces actions d'accompagnement comme relevant de plein droit des objectifs et pratiques thérapeutiques, dans le sens d'un soutien au « rétablissement ».

Faire évoluer les paradigmes, susciter des travaux de recherche, tant dans le champ sanitaire que dans le champ médicosocial, encourager l'évolution des pratiques, promouvoir une vision élargie, globale du soutien au processus de rétablissement sont et seront les objectifs de cette journée annuelle.

Liens d'intérêt l'auteur déclare ne pas avoir de lien d'intérêt en rapport avec cet article.

¹ « Hardy-Baylé MC & al. Données de preuves en vue d'améliorer le parcours de soins et de vie des personnes présentant un handicap psychique sous-tendu par un trouble schizophrénique, septembre 2015, <https://www.cdppsm.fr/rapport/>